



formation
jeunesse
représentation
international
innovation sociale
fédéralisme

Validation du **second semestre** et **examens**

Note de la FAGE

Constat

La crise du covid-19 qui impacte la France et le reste du monde depuis plusieurs mois maintenant entraine des répercussions importantes sur la vie de toute la population. Le public étudiant n'est pas épargné, au contraire.

Les problématiques sont nombreuses: isolement, mal-être, précarité grandissante, fracture numérique, inégalités dans les conditions de vie dans une période de confinement... L'ensemble de ces problématiques renforcent et aggravent les inégalités, déjà très existantes.

La fermeture des universités au lendemain du 13 mars dernier vient profondément mettre à mal la poursuite des enseignements. En effet, nos établissements n'étaient pas prêts à mettre en place, encore moins à généraliser, l'enseignement à distance. De plus, de nombreux.se.s étudiant.e.s ne peuvent pas suivre les enseignements délivrés lorsqu'ils le sont: pas d'équipements informatique personnel, pas de forfait internet suffisant, un emploi en commerce de première nécessité passé en temps plein... Ainsi, les inégalités se creusent entre les étudiant.e.s selon leur situation personnelle, selon leur établissement, selon leur promotion ...

Au-delà des enseignements, le second semestre doit se ponctuer par les examens terminaux qui viendront sanctionner ou non de la réussite de l'étudiant.e. Aujourd'hui, le contrôle continu intégral n'est présent que dans un nombre très restreint de formations, ce qui entraine dans des situations comme nous la vivons de fortes difficultés pour mettre en place l'évaluation des étudiant.e.s. Ainsi, les mêmes problématiques existent auxquelles viennent s'ajouter le stress des examens.

Afin de palier au maximum ces inégalités renforcées par le confinement, des mesures concrètes doivent être prises sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des étudiant.e.s. Elles doivent être cadrées par le ministère.

Proposition d'organisation

1. Identification des étudiant.e.s en difficultés

Des enquêtes téléphoniques (appels ou SMS) doivent être réalisées par l'ensemble des établissements pour identifier les étudiant.e.s en difficultés et leur apporter des réponses rapides.

Il faut être capable de savoir si l'étudiant.e a accès à un ordinateur personnel ou à minima à un smartphone, à une connexion internet suffisante et à un espace pour travailler.

Si l'étudiant.e n'a pas de matériel, il faut pouvoir lui en fournir : ordinateur portable, clefs 4G. Ainsi, les établissements ou les collectivités doivent organiser des donations auprès des publics concernés.

2. Modalité des examens

La proposition s'articule autour de 3 sessions : une session 1, une session 2 et une session 2bis (sous forme de 3ème chance).

Session 1

Afin de prendre en compte les difficultés de mise en place de l'enseignement à distance, aucun examen ne devra porter sur des connaissances étudiées pendant la période de confinement. Seuls les enseignements effectués entre la reprise du second semestre et le 13 mars devront être évalués.

Afin de prévenir toute difficulté, aucun examen ne doit être organisé sous la forme d'une évaluation à heure et date fixes. Les examens doivent tous prendre la forme de devoir maison à rendre dans un délai long.

Afin de s'adapter au maximum de situation, la possibilité d'envoyer par mail une copie prise en photo doit être ouverte. Cela permettrait aux étudiant.e.s n'ayant qu'un smartphone de pouvoir réaliser leur examen.

Si certaines Unités d'Enseignements (UE) ne sont enseignables ou évaluables à distance, elles devront être neutralisées.

S'il n'y a aucune possibilité de connexion à internet pour l'étudiant.e, la possibilité de l'envoi par courrier des sujets et des copies devra être rendue possible.

Des possibilités de faire passer des évaluations par téléphone doivent être envisagées.

Session 2

Une seconde session doit obligatoirement être proposée aux étudiant.e.s ayant échoué en session 1. Au vu de l'évolution de la situation sanitaire, cette dernière ne pourra vraisemblablement pas se tenir en présentiel non plus.

Ainsi, les modalités devront être les mêmes que celles exposées précédemment.

De plus, dans cette situation exceptionnelle, la note la plus haute entre la session 1 et la session 2 devra être conservée.

Si la situation sanitaire le permet, des espaces de travail dans les résidences CROUS ou dans des établissements devront être proposés aux étudiant.e.s n'ayant pas d'espace de travail convenable à leur disposition dans leur lieu de confinement.

Pour les étudiant.e.s ayant échoué en session 1 (échec ou absence) un nouveau contact téléphonique devra obligatoirement être pris pour évaluer la situation et le besoin immédiat de l'étudiant.e. Il pourra alors lui être proposé un accompagnement renforcé par les équipes pédagogiques (par téléphone, internet si possible, etc.).

Session 2bis

Afin de ne pas mettre en difficultés les étudiant.e.s qui rencontrent de réelles difficultés pour réaliser des examens à distances et en prenant en compte le caractère exceptionnel de la situation que nous vivons, **il devra être proposé une session 2bis en présentiel en septembre pour celles et ceux ayant échoué.e.s ou n'ayant pas pu composer lors de la session 2.**

Il faudra cependant impérativement garantir une intégration, peut-être un peu plus tardive, des étudiant.e.s validant leur année par le biais de la session 2bis dans l'année supérieure ou dans leur nouvelle formation.

Le cas particulier des étudiant.e.s en situation de handicap et des RSE

La situation de ces étudiant.e.s doit nécessiter des modalités d'évaluations adaptées à leurs besoins. Il faudra donc prévoir des évaluations par téléphone, ou bien des sessions spécifiques, lorsque la situation sanitaire le permettra, en présentiel.

Concernant les étudiant.e.s ayant initialement recours aux régimes spécifiques d'études, des modalités de contrôle de connaissances adaptées devront être mises en place, au cas par cas, en cohérence avec leur situation pendant le confinement, si les modalités initiales ne peuvent être réalisées.

3. Préparer l'année 2020-2021

Dans tous les cas, l'année que nous traversons va être marquée par l'impossibilité d'acquérir l'ensemble des connaissances et compétences prévues initialement. De plus, certains étudiant.e.s vont être encore plus en difficultés car ils n'auront pas pu suivre les enseignements délivrés à distance.

Il sera alors indispensable d'organiser la poursuite d'études en prenant en compte cette situation et en organisant un accompagnement personnalisé encore plus renforcé. Les connaissances non acquises dans la fin d'année 2020 devront être retravaillées pour tout le monde, et du tutorat pour les étudiant.e.s en difficulté devra être mis en place systématiquement. Pour identifier encore mieux les besoins, des bilans indicatifs pourront être effectués dès la rentrée.

Afin que l'ensemble de ces préconisations soient mises en place, l'État doit évidemment venir en aide aux établissements, et donc au service public, via des financements à la hauteur des besoins.





Validation du second semestre et examens

Qu'est-ce que la FAGE ?

La Fédération des associations générales étudiantes - FAGE - est la première organisation étudiante de France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la jeunesse.

A travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.

Un réseau national

35 fédérations de ville

20 fédérations nationales de filière

2 000 associations étudiantes

300 000 étudiants

adhérents à une association membre de la FAGE